



Orientation - Apprentissage

un réseau



La CCI à votre
écoute
pour faciliter la
préparation de
votre contrat
d'apprentissage.

AIDE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Service « Point A » de la CCI de la Lozère peut vous accompagner dans la constitution de ce dossier.

Si vous souhaitez bénéficier de cet appui, merci de bien vouloir nous retourner les documents ci-joints par mail à **formation@lozere.cci.fr** ou par courrier.

Notre prestation facturée 60 € HT soit 72€ TTC inclut :

- l'établissement du contrat d'apprentissage ;
- le calcul de la bonne rémunération ;
- l'identification et la demande des autorisations et dérogations nécessaires.

**Conformément aux attributions visées par l'article D6211-3 du code du travail*

Vous pouvez également saisir directement en ligne, votre demande de contrat sur le site

www.cci.fr/web/formation-rh/l-enregistrement-du-contrat.

En retour, nous vous adresserons les trois volets du contrat d'apprentissage, que vous devrez signer et nous réexpédier par courrier. Pensez à conserver une copie le temps du traitement du dossier.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier d'un appui de la CCI, il vous appartient alors de rédiger vous-même le contrat d'apprentissage, de vous procurer le visa du CFA (inscription du candidat) et de nous adresser un dossier complet pour enregistrement.

Pour cela, vous pouvez télécharger l'imprimé du contrat d'apprentissage sur le site **www.travail-emploi.gouv.fr**.

Attention, tout dossier incomplet ne pourra être instruit et vous sera directement renvoyé.

Il vous appartient de déposer ce dossier avant le début d'exécution du contrat ou au plus tard dans les cinq jours ouvrables qui suivent (Articles L6224-1 et suivants du code du travail).

Restant à votre écoute.

Service Formalités Point A

04 66 49 00 33 (de 8 heures 30 à 12 heures)

Votre contact : Elodie GARDE, Assistante Formation Emploi
CCI Lozère – 16 bd du Soubeyran – BP81 – 48002 MENDE cedex
Tél. 04 66 49 00 33 – Télécopie 04 66 65 35 29 – e-mail : e.garde@lozere.cci.fr



L'EMPLOYEUR :

Dénomination sociale de l'entreprise :	
Nom et Prénom du dirigeant :	
N° SIRET de l'entreprise :	
Code activité de l'entreprise (NAF) :	
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :	
N° de Téléphone :	N° de Télécopie :
E-mail :	Site internet :
Nombre de salariés :	
Convention collective : Code IDCC de la convention collective :	
Caisse de retraite complémentaire de l'apprenti :	

L'APPRENTI(E)

Nom et Prénom :	Nom d'usage :
Adresse :	
N°Téléphone :	E-mail :
Date de naissance : Lieu de naissance : Nationalité :	Age : Département de naissance :
Situation avant l'apprentissage :	<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Dispositif d'initiation aux métiers en alternance <input type="checkbox"/> Etudiant <input type="checkbox"/> Contrat d'apprentissage <input type="checkbox"/> Contrat de professionnalisation <input type="checkbox"/> Contrat aidé <input type="checkbox"/> Stagiaire de la formation professionnelle <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Personne à la recherche d'un emploi (inscrit ou non à Pôle Emploi) <input type="checkbox"/> Inactif
Reconnaissance de l'apprenti(e) comme travailleur(se) handicapé(e) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en cours	
Dernier diplôme ou titre préparé : Dernière classe /année suivie : Diplôme ou titre le plus élevé obtenu, si différent du dernier :	

LE REPRÉSENTANT LÉGAL (renseigner si l'apprenti(e) est mineur(e) non émancipé(e))

Nom et prénom du représentant légal :
Adresse :

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	

L'employeur atteste que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant :	<p>Contrat initial</p> <p><input type="checkbox"/> Premier contrat d'apprentissage de l'apprenti(e)</p> <p>Suite de contrats entre l'apprenti(e) et l'employeur ou contrat avec un(e) apprenti(e) ayant déjà effectué un contrat d'apprentissage auprès d'un employeur</p> <p><input type="checkbox"/> Renouvellement de contrat chez le même employeur</p> <p><input type="checkbox"/> Contrat avec un(e) apprenti(e) qui a terminé son précédent contrat auprès d'un autre employeur</p> <p><input type="checkbox"/> Contrat avec un(e) apprenti(e) dont le précédent contrat auprès d'un autre employeur a été rompu</p> <p>Avenant : modification des conditions du contrat :</p> <p><input type="checkbox"/> Modification de la situation juridique de l'employeur</p> <p><input type="checkbox"/> Changement d'employeur dans le cadre d'un contrat saisonnier</p> <p><input type="checkbox"/> Prolongation du contrat suite à un échec à l'examen</p> <p><input type="checkbox"/> Prolongation du contrat suite à la reconnaissance de l'apprenti comme travailleur handicapé</p> <p><input type="checkbox"/> Modification du diplôme préparé par l'apprenti</p> <p><input type="checkbox"/> Autres changements : changement de maître d'apprentissage, de la durée de travail hebdomadaire, etc ...</p>
Type de dérogation :	<p><input type="checkbox"/> Age de l'apprenti(e) inférieur à 16 ans : dérogation possible si l'apprenti(e) a terminé sa classe de 3^e et sera âgé(e) de 15 ans avant la fin de l'année civile</p> <p><input type="checkbox"/> Age supérieur à 25 ans : cas spécifique prévu dans le Code du Travail</p> <p><input type="checkbox"/> Réduction de la durée du contrat</p> <p><input type="checkbox"/> Allongement de la durée du contrat</p> <p><input type="checkbox"/> Début de l'apprentissage hors période légale (plus de 3 mois avant ou après la date de début du cycle de formation)</p> <p><input type="checkbox"/> Troisième contrat pour une formation de même niveau</p> <p><input type="checkbox"/> Cumul de dérogations</p> <p><input type="checkbox"/> Autre dérogation</p>
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :	
Date de début du contrat (ou d'effet de l'avenant):	
Date de fin du contrat :	
Durée hebdomadaire du travail :	heures / minutes
Salaire brut mensuel à l'embauche :	
Avantages en nature à déduire du salaire brut mensuel	Nombre de repas / jour Hébergement
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

LA FORMATION :

Nom et adresse de l'établissement de formation responsable :	
Numéro UAI de l'établissement (à demander auprès du CFA) :	
Diplôme ou titre visé par l'apprenti(e) :	
Code diplôme (à demander auprès du CFA) :	
Inspection académique compétente :	<input type="checkbox"/> Éducation nationale <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Jeunesse et sport

L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement

Pour servir et valoir ce que de droit

Date : / /

Signature du chef d'entreprise

- Fiche projet contrat complétée et signée
- Chèque de 60 € HT soit 72 € TTC en règlement, établi par l'employeur à l'ordre de la CCI de la Lozère.

**Pièces à joindre
au présent
dossier**

CAS PARTICULIERS :

- Prorogation suite à échec à l'examen** : copie du relevé de notes.
- Suite de parcours après réussite à l'examen** : copie du diplôme (ou relevé de notes).
- Changement d'entreprise** : copie du précédent contrat et de sa résiliation.
- Demande de dérogation concernant les apprentis de moins de 18 ans** : durée du travail et/ou utilisation de machines dangereuses ou effectuant des travaux dangereux (article 4153-16 du Code du Travail)
- Dérogation accordée** : réduire ou allonger la durée du contrat, fixer le début de l'apprentissage hors période légale

RAPPELS :

- Assurez-vous que le salarié étranger non citoyen européen dispose au début du contrat d'un titre de séjour valable l'autorisant à travailler en France. Pour cela, adressez-vous au service M.O.E (mains d'oeuvre étrangère) à la Direccte (Direction du travail) ;
- Pensez à la Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE qui remplace la DUE) à établir auprès de l'Urssaf ou sur leur site www.urssaf.fr ;
- L'apprenti bénéficie de l'examen médical (médecine du travail) prévu à l'article R.62224-3 du code du travail, au plus tard dans les deux mois qui suivent l'embauche. A l'occasion de l'embauche d'un apprenti amené à utiliser des machines ou produits dangereux pour lesquels l'autorisation a été sollicitée auprès de l'Inspection du Travail, l'employeur doit, dans un délai de **huit jours**, transmettre à l'Inspecteur du Travail l'avis d'aptitude médical pour chaque jeune affecté à ces travaux.

Nous vous rappelons que le maître d'apprentissage doit justifier de 3 années d'expérience professionnelle dans la spécialité ou 2 ans + copie du diplôme visé par le jeune (article R 6223-24 du Code du Travail) et encadrer au maximum deux apprentis plus un redoublant (article R 6223-6 du code du travail)